

Retrouvez dans chaque *Agglomag'* le Conseil de Développement qui vous présente des enjeux concernant de près les habitants du pays viennois.

Reconsidérer la place du vélo

Saisi en mai 2015 par ViennAgglo pour réfléchir aux besoins d'aménagements cyclables, le Conseil de Développement a rendu son avis aux élus communautaires le 14 décembre 2016.

ViennAgglo a fait du développement des modes doux de transport l'une de ses priorités. La politique Vélo s'est traduite par plusieurs initiatives sur le territoire : arceaux et box de stationnement, voies vertes, mise à disposition de vélos ...

Si cette première étape a contribué à une évolution des usages du vélo dans la ville, pour le CdD, il est possible d'aller plus loin pour développer la pratique cycliste et donner une meilleure visibilité à ce mode de transport.

Pour apporter son avis, le Conseil de Développement a notamment pris en considération la nouvelle réglementation relative au Plan d'Actions pour les Mobilités Actives et les expérimentations mises en œuvre sur d'autres territoires.

Le Conseil a réfléchi à des aménagements en milieu rural et urbain. Il a fait porter son étude sur cinq communes représentatives de la diversité de l'agglomération viennoise (Eyzin-Pinet, Luzinay, Pont-Évêque, Saint-Romain-en-Gal et Vienne).

Ses propositions concrètes portent notamment sur :

- la création de sas cyclistes et de cédez le passage aux feux,
- l'aménagement de double sens cyclables,
- la réalisation de zones apaisées et partagées,
- le tracé de nouveaux itinéraires cyclables,
- la signature d'une charte intercommunale pour promouvoir l'usage du vélo,
- la mise en œuvre d'une communication pédagogique, indispensable pour accompagner la démarche.

Le CdD a proposé aux élus d'entamer des expérimentations à proximité de lieux spécifiques pour lesquels l'usage du vélo pourrait avoir un intérêt particulier : établissements scolaires, commerces en centre-ville et centre bourg, équipements sportifs, culturels... et gares.

Les premières propositions du CdD déjà mises en œuvre à Vienne : sas vélos et cédez le passage aux feux. ■



➔ Retrouvez le Conseil de Développement :

<http://cdd.viennagglo.fr> • page facebook Conseil de Développement de ViennAgglo



* Accès aux gymnases de Saint-Romain-en-Gal à contre-sens de la circulation



* Accès au lycée de Saint-Romain-en-Gal depuis les gymnases dans le sens de la circulation automobile

ZOOM sur le double sens cyclable

Bien que le double sens cyclable soit parfaitement conforme à la législation française, il s'agit certainement de l'aménagement qui provoque le plus d'à priori négatif. Le double sens cyclable consiste à autoriser la circulation des cyclistes à contre sens dans les rues à sens unique, et ce dans le but de leur garantir un itinéraire sans détour ou d'éviter une voie à fort trafic.

Le double-sens cyclable présente plusieurs avantages : confort de ne pas être suivi par un véhicule motorisé ; amélioration du repérage par les automobilistes ; meilleurs confort et sécurité du piéton, le cycliste étant encouragé à utiliser légalement la chaussée en libérant le trottoir.

Quid de la sécurité sur une voie étroite avec deux sens de circulation ?

Toutes les expérimentations de double-sens cyclables montrent que la fréquence d'usage des vélos augmente et l'accidentologie diminue : voitures et vélos se font face : ils se voient et se respectent.

La petite rue de la Corderie qui relie le lycée Ella Fitzgerald aux gymnases de Saint-Romain-en-Gal est actuellement en sens interdit. Pour accéder à ces équipements, les cyclistes doivent donc théoriquement faire un détour par le rond-point et la route départementale en direction de Givors sur 300 m où le trafic est très dense.

Dans les faits, les cyclistes empruntent le sens interdit et se mettent en infraction.

Une voie à double sens pour les cyclistes :

- assurerait une continuité sans risque entre la piscine, le lycée et les gymnases
- éviterait la circulation de vélos sur les trottoirs
- inciterait les automobilistes à réduire leur vitesse. ■

* Suggestions d'aménagement